



## **RÈGLEMENT 255 N.S.**

<b>Règlement numéro 255 N.S. décrétant la fermeture d'une section du rang Campagna</b>
--

**CONSIDÉRANT QUE** les lots 6 583 894 et 6 583 895 du cadastre officiel du Québec, municipalité de Chesterville est un chemin public ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a compétence en matière de voirie sur les voies publiques dont la gestion ne relève pas du gouvernement du Québec ou de celui du Canada ni de l'un de leurs ministères ou organismes;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité peut réglementer l'accès à une voie publique dont elle a compétence;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité désire se dégager des droits et des responsabilités qu'elle a à assumer sur le lot 6 589 894 et 6 583 895 ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'avis de motion a été dûment donné Jasmin Desharnais, lors de la séance du conseil tenue le 4 mars 2024 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance.

**POUR CES MOTIFS** il est proposé par Chantal Desharnais, appuyée par Sébastien St-Pierre, qu'il soit adopté le projet de règlement numéro 255 N.S. et qu'il soit décrété ce qui suit :

### **1. PRÉAMBULE**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

### **2. DÉFINITION DE VOIE PUBLIQUE**

Une voie publique inclut toute route, chemin, rue, ruelle, place, pont, voie piétonnière ou cyclable, trottoir ou autre voie qui n'est pas du domaine privé ainsi que tout ouvrage ou installation, y compris un fossé, utile à leur aménagement, fonctionnement ou gestion.

### **3. FERMETURE**

La municipalité ferme l'accès sur les lots 6 589 894 et 6 583 895 (partie du rang Campagna).

### **4. ACCÈS**

L'accès à cette partie du rang Campagna sera permis uniquement aux propriétaires riverains.

### **5. ENTRETIEN**

L'entretien de cette partie du rang n'est plus à la charge de la municipalité.

**6. ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entre en vigueur conformément aux lois lui étant applicables.

**ADOPTÉ À LA SÉANCE DU CONSEIL À CHESTERVILLE, LE 8 AVRIL 2024**

---

Monsieur Vincent Desrochers,  
Maire

---

Joanne Giguère,  
Directrice générale et greffière-trésorière

Avis de motion donné et présentation du projet le 4 mars 2024  
Adoption : 8 avril 2024  
Publié : 9 avril 2024  
Entrée en vigueur le : 9 avril 2024